



Conseils expulsion locative

Par **vivi2605**, le **09/06/2008** à **12:19**

Bonjour,
Je loue un bien immobilier depuis deux ans, le locataire a accumulé les impayés de loyers depuis deux ans, j'ai alors décidé d'engager une procédure judiciaire en avril 2007. Suite au verdict rendu par le tribunal, un document a été envoyé ordonnant au locataire de quitter les lieux avant le 25 Mai 2008. Or, il se trouve qu'ils n'ont toujours pas vaqué les lieux. Je ne peux continuer à attendre les locataires ont accumulés plus de 17000 euros de loyers impayés. De plus si j'attends la suite logique de la procédure de demande d'expulsion locative je devrais encore attendre un an et perdre encore une somme considérable. Je vous sollicite car je souhaiterais les expulser très rapidement et souhaiterais faire appel à un avocat pour savoir exactement mes droits en tant que propriétaires et les risques encourus.
Merci d'avance
Cordialement

Par **Erwan**, le **09/06/2008** à **23:11**

Bjr,
votre exposé n'est pas très clair.
Une décision judiciaire ordonnant l'expulsion des locataires a-t-elle été rendue ?
Cette décision a-t-elle été signifiée aux occupants ?
Un commandement de quitter les lieux a-t-il été signifié aux occupants ?
La date du 25 Mai est-elle la date limite impartie pour quitter les lieux par le commandement ci-dessus ?
Merci de préciser, les procédures d'expulsion sont complexes.